



CONSEIL MUNICIPAL 5 JUIN 2020 – 19h30  
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 27/05/2020  
DATE DE L’AFFICHAGE : 27/05/2020

Président de Séance : Sandrine BERTHET  
Secrétaire de Séance : Gilles MURAZ-DULAURIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle de la Tourmotte, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET.

Présents

Sandrine BERTHET, Christian BENEITO, Yacine ALIOUA, Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Gisèle GIANNINA, Gilles MURAZ-DULAURIER, Eric CHATELAIN, Christelle RIMBOUD (ARTALLE), Michel GARDET-CADET, Luc OMELTCHENKO, Sébastien CHEVRIER-GROS, Cindy DRAGNEA

Excusées : Maryline BEGEY (donne pouvoir à Sandrine BERTHET), Marie-Josèphe SABAÏNI (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE            15        PRESENTS            13        VOTANTS            15

A 19h30, le quorum étant atteint (**13** personnes, **15** votants) le conseil peut valablement délibérer. Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délégations du Conseil municipal au Maire
- Délégations des fonctions aux adjoints
- Constitution des commissions communales et intercommunales
- Demandes de subvention pour les projets de rénovation de l’ancien presbytère et d’installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l’école
- Augmentation annuelle des loyers des logements communaux
- Indemnités pour le gardiennage de l’église
- Résiliation de l’adhésion au CNAS

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux
- Location de la salle de la Tourmotte
- Restauration du retable de l’église
- Autres questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l’unanimité.

\*\*\*\*\*

**LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l’unanimité des membres votants, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations conformément à l’article L 2122-22.

\*\*\*\*\*

## LES DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

---

Ces délégations font l'objet d'arrêtés nominatifs.

- Délégations du 1<sup>er</sup> adjoint, Christian BENEITO : Chargé des Affaires scolaires
- Délégations du 2<sup>ème</sup> adjoint, Yacine ALIOUA : Chargé des travaux
- Délégations du 3<sup>ème</sup> adjoint, Patrick GRANDCHAMP : Chargé de l'urbanisme
- Délégation du 4<sup>ème</sup> adjoint, Fabienne LASSIAZ : Chargée des affaires sociales

\*\*\*\*\*

## COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

---

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- **Responsable** : Sandrine BERTHET
- **Membres** : Christian BENEITO, Yacine ALIOUA, Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Gisèle GIANNINA, Gilles MURAZ-DULAURIER, Christelle RIMBOUD

### TRAVAUX :

- **Responsable** : Yacine ALIOUA  
**Membres** : Christian BENEITO, Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Gilles MURAZ-DULAURIER, Eric CHATELAIN, Marie-Josèphe SABAÏNI
  - Sous-commission patrimoine
    - Gisèle GIANNINA, Eric CHATELAIN, Michel GARDET-CADET
  - Sous-commission énergie – environnement
    - Patrick GRANDCHAMP, Gilles MURAZ-DULAURIER
  - Sous-commission PCS (Plan communal de sauvegarde)
    - Gilles MURAZ-DULAURIER, Michel GARDET-CADET,

### AFFAIRES SOCIALES (y compris conseil municipal des enfants) :

- **Responsable** : Fabienne LASSIAZ
- **Membres** : Christian BENEITO, Yacine ALIOUA, Christelle RIMBOUD, Gisèle GIANNINA, Cindy DRAGNEA, Marie-Josèphe SABAÏNI

### URBANISME :

- **Responsable** : Patrick GRANDCHAMP
- **Membres** : Christian BENEITO, Yacine ALIOUA, Eric CHATELAIN, Christelle RIMBOUD, Sébastien CHEVRIER-GROS

### COMMUNICATION :

- **Responsable** : Gilles MURAZ-DULAURIER
- **Membres** : Patrick GRANDCHAMP, Gisèle GIANNINA, Sébastien CHEVRIER-GROS, Cindy DRAGNEA

\*\*\*\*\*

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

---

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FORT DE TAMIE

- **Titulaires** : Gilles MURAZ-DULAURIER, Michel GARDET-CADET
- **Suppléant** : Sébastien CHEVRIER-GROS

### SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE

- **Titulaires** : Christian BENEITO, Cindy DRAGNEA, Maryline BEGEY
- **Suppléants** : Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Luc OMELTCHENKO

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE**

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire, soit un siège pour la commune de Tournon.

- **Titulaire** : Sandrine BERTHET
- **Suppléant** : Christian BENEITO

\*\*\*\*\*

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

---

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, sa présidente, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Après avoir entendu le rapport de Mme Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, a procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont les résultats sont les suivants :**

- **Titulaires** : Sandrine BERTHET, Gilles MURAZ-DULAURIER, Yacine ALIOUA, Eric CHATELAIN
- **Suppléants** : Christian BENEITO, Luc OMELTCHENKO, Patrick GRANDCHAMP, Marie-Josèphe SABAÏNI

\*\*\*\*\*

### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »**

---

Madame le Maire indique qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur. Il faut nécessairement être élu pour pouvoir être désigné correspondant défense car cette désignation ne doit pouvoir donner lieu à contestation de la part des administrés.

Les correspondants défense remplissent, en premier lieu, une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Après avoir entendu le rapport de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, a procédé à la désignation du correspondant défense de la Commune : Gilles MURAZ-DULAURIER

\*\*\*\*\*

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - ECOLE DE TOURNON**

---

Mme le Maire présente le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de Tournon et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	%
ETAT (DETR)	8 471 €	15 %
ETAT (DSIL)	8 471 €	15 %
AUTOFINANCEMENT	39 532 €	70 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>56 474 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :**

- ✓ **APPROUVE** le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 56 474 € HT
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- ✓ **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 une subvention de **8 471 €** pour la réalisation de cette opération
- ✓ **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 une subvention de **8 471 €** pour la réalisation de cette opération
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION  
PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Mme le Maire présente le projet de rénovation de l'ancien presbytère et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT	Observations
<i>MONTANT PRÉVISIONNEL HT DU PROJET : 444 000 €</i>		400 000 € travaux + 44 000 € Maîtrise d'œuvre
<i>DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR)</i>	22 950 €	15 % des dépenses éligibles (153 000 €)
<i>DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DSIL)</i>	22 950 €	15 % des dépenses éligibles (153 000 €)
AUTOFINANCEMENT	398 100 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>444 000 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :**

- ✓ **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ancien presbytère
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet pour un montant de 444 000 € HT
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- ✓ **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 une subvention de **22 950 €** pour la réalisation de cette opération
- ✓ **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 une subvention de **22 950 €** pour la réalisation de cette opération
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

\*\*\*\*\*

**AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la décision avait été prise de revoir chaque année, les loyers communaux.

Madame le Maire propose, suivant le dernier indice de référence des loyers :

- Pour l'appartement de la Mairie : un loyer de 375.39 € à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020
- Pour l'ancien presbytère : un loyer de 539.63 € à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Logement	Indice de référence	Loyer 2019	Loyer 2020	Variation	A partir du
100 Montée de la Mairie	3 <sup>ème</sup> trim 2019 (129.99)	370.94 €	375.39 €	+ 4.45 €	01/05/20
128 Rue de l'église	3 <sup>ème</sup> trim 2019 (129.99)	533.24 €	539.63 €	+ 6.39 €	01/07/20

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :**

- ✓ **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux comme proposé ci-dessus.

\*\*\*\*\*

### **INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

---

Mme le Maire rappelle que les communes peuvent allouer une indemnité aux prêtres assurant le gardiennage des églises communales dont ils sont affectataires.

Conformément à la note du ministère de l'intérieur du 7 avril 2020, Mme le Maire propose d'allouer une indemnité à Monsieur le Curé pour le gardiennage de l'église en 2020.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- ✓ **DECIDE** d'allouer le montant maximal autorisé de l'indemnité de gardiennage à M. le Curé, soit 120.97 € pour l'année 2020.

### **RESILIATION DE L'ADHESION AU CNAS**

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à la création de la communauté d'agglomération ARLYSERE, plusieurs dispositifs d'actions sociales destinés aux agents ont coexisté (CNAS, COSI) dans l'attente d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Une convention d'objectif a été signée entre la commune de Tournon et le Comité des Œuvres Sociales intercommunal (COSI) en mars 2019. Celle-ci mentionne, notamment, que le COSI adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents.

De ce fait, l'adhésion de la commune au CNAS fait double emploi. Madame le Maire propose de la résilier.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- ✓ **DECIDE** de résilier l'adhésion de la commune au CNAS.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **POINT SUR LES TRAVAUX**

Entretien des voiries communales :

Chaque année, la commune entreprend des travaux d'entretien de la voirie communale.

3 entreprises ont été consultées : COLAS, SERTPR, EIFFAGE.

2 entreprises ont répondu : EIFFAGE et SERTPR

Après analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE a été choisie car la mieux-disante : 26 570 € HT

Les voiries concernées sont : Chemin des Granges, Chemin de Chatronnet, Route des vignes, Route de Vizeron, Chemins ruraux de la Plaine, Chemin rural du Moutonnet (près de l'aérodrome).

De plus, une mise en enrobé sera réalisée Chemin de Praz Pilloud (sur la partie non enrobée) pour un montant de 9 874 € HT.

Rénovation de l'ancien presbytère :

Les objectifs du projet sont d'assurer la pérennité de la construction et de garder au presbytère son caractère ancien tout en améliorant son bilan thermique et environnemental. La commission travaux prendra contact prochainement avec le Maître d'œuvre (IMHOTEP) pour la mise en œuvre des études.

Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école :

Sous la maîtrise d'ouvrage de ROSAZ Energie, 109 panneaux photovoltaïques vont être installés sur le toit de l'école de Tournon. L'énergie produite sera réinjectée dans le réseau électrique et revendu à ENEDIS. Montant du projet : 56 474 € HT.

L'installation est prévue en juillet 2020.

Climatisation de la mairie : M. Yacine ALIOUA informe le conseil municipal que des devis sont en cours pour équiper la mairie (secrétariat-accueil) pour minimiser l'apport de chaleur dans les bureaux, pour le bien-être des usagers, du personnel communal et la préservation du matériel informatique. L'enveloppe globale est estimée entre 5 000 € et 6 000 €.

- **LOCATION DE LA SALLE DE LA TOURMOTTE**

Depuis le début du confinement, la salle de la Tourmotte est fermée. Concernant les locations de juillet et août, il a été décidé d'attendre les prochaines décisions du gouvernement concernant les mesures de déconfinement. Celles-ci devraient être annoncées le 22 juin.

- **RESTAURATION DU RETABLE DE L'ÉGLISE**

Le tableau du retable sera reposé le 11 juin. Pour rappel, il s'agit de la dernière étape de la restauration du retable.

Plan de financement :

Sources de financement	Montant
Subventions Région (7 500 € + 4 956 €)	12 456 €
Subvention DRAC	8 259 €
Subvention Département	4 956 €
Autofinancement	13 974 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 645 €</b>
<b>% aides publiques : 64 %</b>	

- **AUTRES QUESTIONS DIVERSES**

Antenne-relais de téléphonie mobile ORANGE/AXIANS : Un projet d'installation d'une antenne relais sur la commune a été proposé par les sociétés Orange/Axians. Au regard de la sensibilité du sujet, Madame le Maire a présenté le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Votes

Pour : 0 voix

Contre : 11 voix

Abstention : 4 voix

LA SEANCE EST LEVÉE A 22H30  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 10 JUILLET A 19H30